



Accélération de la lutte contre les changements climatiques
Rapport au Groupe de travail sur la divulgation
de l'information financière relative aux changements
climatiques (GIFCC) de 2021

Table des matières

Message du chef de la gestion du risque	3
Introduction	4
Principaux aspects de la présentation de l'information du GIFCC	4
Notre feuille de route relative au GIFCC	5
Jeter les bases d'un leadership en matière de changements climatiques	6
Notre parcours pluriannuel pour lutter contre les changements climatiques	7
Gouvernance	8
Cadre de gouvernance des facteurs ESG de la Banque CIBC	8
Surveillance du conseil d'administration	9
Méthode de gestion	10
Stratégie	11
Plan de transition climatique de la Banque CIBC	11
Évaluation des répercussions des risques liés au climat	12
Exemples de facteurs de risque liés au climat	12
Évaluation de la carte des points chauds	15
Gestion du risque	18
Méthode de gestion du risque lié au carbone	18
Politique environnementale de la Banque CIBC	18
Normes et procédures de gestion des risques de crédit environnementaux et sociaux	19
Méthode d'évaluation du risque lié au carbone	19
Politique d'investissement responsable	19
Norme d'approvisionnement respectueux de l'environnement	20
Mesures et objectifs	21
Déclaration des émissions de GES liées à l'exploitation de portées 1 et 2	21
Enrichissement de la présentation d'information sur les émissions de GES – émissions de portée 3 associées aux activités d'exploitation et de financement	22
Exposition aux actifs liés au carbone	27
Poursuivre sur notre lancée	28
Un mot sur les énoncés prospectifs	29
Mention juridique	30
Notes	31

Message du chef de la gestion du risque

Les changements climatiques sont l'un des défis les plus complexes de notre génération. Il est primordial de se préparer et de s'adapter à leurs répercussions afin de gérer les risques pour les collectivités, les entreprises et les écosystèmes.

Les répercussions des changements climatiques sont importantes. Les catastrophes naturelles, y compris les feux de forêt et les inondations, deviennent de plus en plus fréquentes et graves. Les entreprises des secteurs associés à des émissions élevées de gaz à effet de serre (GES) devront faire face à des risques de transition, comme les risques liés aux politiques et aux marchés, alors que le monde passera à la carboneutralité afin de tenter de limiter le réchauffement climatique.

C'est pourquoi, en 2021, nous avons annoncé notre objectif d'atteindre la carboneutralité dans nos propres activités d'exploitation et de financement d'ici 2050. Comme d'autres banques mondiales représentant plus de 40 % des actifs bancaires¹, nous avons également rejoint l'Alliance bancaire Net Zéro des Nations Unies afin de combiner les mesures à court terme et la responsabilisation en fixant des objectifs intermédiaires ambitieux.

Afin de réduire l'intensité en carbone de nos émissions financées, nous avons établi des objectifs intermédiaires pour 2030 pour notre secteur pétrolier et gazier. Reconnaisant l'ampleur des changements climatiques et l'urgence d'y réagir, nous avons l'intention d'établir des objectifs intermédiaires pour un secteur supplémentaire avant la fin de 2022.

Pour réduire notre propre empreinte, nous nous sommes fixé comme objectif de réduire les émissions de 30 % d'ici 2028 (niveau de référence de 2018) et nous avons déjà atteint une réduction de 20 %, soit 66 % de notre objectif. Pour ce qui est des émissions que nous ne pouvons pas éliminer au moyen d'initiatives d'amélioration du rendement et de réduction des émissions, nous nous sommes fixé comme objectif d'atteindre la carboneutralité dans nos activités mondiales et d'obtenir 100 % de notre électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2024.

Nous nous attendons à ce que notre approche de gestion des risques climatiques évolue au fur et à mesure que la qualité et la disponibilité des données s'améliorent et à ce que nous puissions évaluer adéquatement ces risques complexes au fil du temps. Cependant, nous ne pouvons pas tarder à prendre des mesures significatives. Tout comme nous nous engageons à renforcer les compétences en matière d'analyse de scénarios et à déterminer la résilience de nos clients à l'égard du risque de crédit lié aux changements climatiques, nous nous efforçons de tirer parti des occasions et de développer des produits et des services pour aider nos clients à relever les défis attribuables aux changements climatiques. Cette gérance appuie l'atténuation du risque dans nos propres activités.

Notamment, nos équipes Marchés des capitaux sont à l'avant-garde du soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en créant de nouvelles occasions, tant pour notre entreprise que pour nos clients. Afin de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, nous nous sommes engagés à mobiliser 300 milliards de dollars pour des activités de financement durable d'ici 2030.

Bien que les répercussions climatiques futures soient incertaines, nous nous engageons à gérer les risques et les occasions liés au climat dans nos propres activités, tout en soutenant nos clients et en les aidant à prospérer dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Shawn Beber
Premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque,
Banque CIBC



Introduction



La lutte contre les changements climatiques exige des mesures coordonnées à tous les niveaux de la société. Nous voyons une occasion de collaborer avec nos clients, nos investisseurs et d'autres parties intéressées pour régler ce problème complexe.

La Banque CIBC appuie les recommandations du GIFCC en faveur d'une présentation de l'information sur le climat cohérente et comparable à l'échelle mondiale. La présente constitue notre deuxième rapport autonome et présente des renseignements sur les efforts déployés par la Banque CIBC en vue d'harmoniser nos pratiques de présentation de l'information relative aux changements climatiques avec le cadre du GIFCC.

Publiées en 2017, les recommandations du GIFCC énoncent 11 pratiques encouragées de présentation de l'information dans quatre domaines fondamentaux, soit la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque et les mesures et objectifs, afin que les entreprises communiquent des renseignements importants sur le climat. Ces pratiques reposent sur un ensemble de principes directeurs² qui garantissent la présentation de renseignements de haute qualité et utiles à la prise de décision afin de permettre aux gens de comprendre pleinement les répercussions des changements climatiques auxquelles une organisation doit faire face. Des données claires et complètes sur les répercussions des changements climatiques sont nécessaires pour étayer des décisions éclairées liées à la tarification du risque, à la répartition du capital et à la stratégie globale de l'entreprise.

Principaux aspects de la présentation de l'information du GIFCC



Gouvernance

Une surveillance claire des risques et des occasions liés au climat est intégrée à la gouvernance d'une entreprise.



Stratégie

Les répercussions réelles et potentielles des risques et des occasions liés au climat sont intégrées à la stratégie d'entreprise.



Gestion du risque

Un processus de gestion du risque vise à repérer, à évaluer et à gérer les risques liés au climat.



Mesures et objectifs

Des mesures et des objectifs concrets sont utilisés pour évaluer et gérer les occasions et les risques liés au climat.

Source : GIFCC (2021). Brochure d'aperçu.

En 2021, le GIFCC a publié une annexe afin de refléter l'évolution de la présentation de l'information liée au climat et de fournir des conseils généraux et sectoriels sur la mise en œuvre de ses recommandations³.

Notre feuille de route relative au GIFCC

La mise en œuvre de toutes les recommandations du GIFCC devrait prendre plusieurs années. Nous avons adopté une approche de divulgation progressive axée sur l'amélioration continue au fil du temps. Nous avons évalué nos progrès à ce jour et avons déterminé les points sur lesquels nous pouvons concentrer nos efforts et traiter en priorité afin d'améliorer notre présentation de l'information à l'avenir.

Feuille de route de la Banque CIBC relative au GIFCC

Principaux aspects de la présentation de l'information du GIFCC	Éléments de présentation de l'information	Rapport de 2019 au GIFCC : Bâtir un avenir durable	Le présent rapport	Notre prochain rapport et au-delà
Gouvernance	Surveillance des questions liées au climat par le conseil d'administration	●	●	●
	Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des questions liées au climat	●	●	●
Stratégie	Risques et occasions liés au climat repérés à court, à moyen et à long terme	◐	●	●
	Incidence des risques et des occasions liés au climat	◐	◐	◐
	Résilience aux risques liés au climat au moyen d'une analyse de scénarios	◐	◐	◐
Gestion du risque	Processus de détermination et d'évaluation des risques liés au climat	◐	●	●
	Processus de gestion des risques liés au climat	○	◐	●
	Intégration au cadre de gestion du risque	○	◐	●
Mesures et objectifs	Objectifs utilisés pour gérer les risques et les occasions liés au climat	◐	●	●
	Mesures utilisées pour évaluer les risques et les occasions liés au climat	◐	◐	●
	Émissions de portées 1, 2 et 3 liées aux activités d'exploitation	●	●	●
	Émissions financées de portée 3	S. O.	◐	●

○ Pas encore divulgué

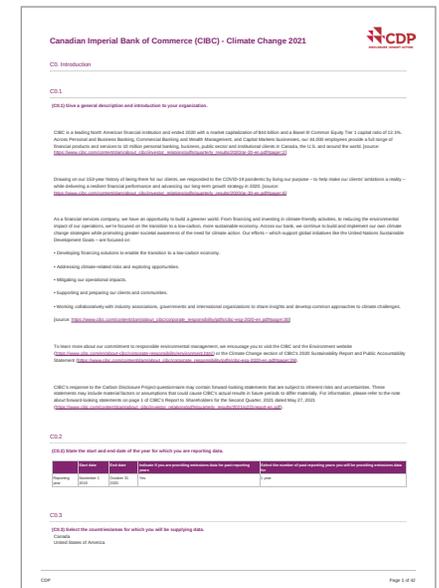
◐ En cours

● Terminé

Source : Banque CIBC (2022). Accélération de la lutte contre les changements climatiques : rapport au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) de 2021. Tous droits réservés.

Jeter les bases d'un leadership en matière de changements climatiques

Une communication ouverte et périodique au sujet des activités liées au climat est importante aux yeux de la Banque CIBC et de nos parties intéressées. Conformément à notre engagement à l'égard de la transparence, le présent rapport décrit comment nous nous efforçons d'intégrer les questions pertinentes liées aux changements climatiques dans notre approche visant à déterminer et à gérer les risques et les occasions. Il présente aussi les mesures et les objectifs que nous utilisons pour évaluer nos progrès afin d'assurer des avantages à long terme pour la Banque CIBC et ses parties intéressées. La divulgation de notre méthode permet aux principales parties intéressées d'évaluer notre résilience face aux changements climatiques. Cette publication complète les autres renseignements communiqués sur les changements climatiques, notamment notre [Rapport annuel sur la durabilité](#)⁴, qui met en évidence notre stratégie et notre rendement quant aux facteurs environnementaux, sociaux et axés sur la gouvernance (ESG), notre [approche de carboneutralité](#)⁵, qui décrit notre méthode pour l'établissement de nos premiers objectifs intermédiaires de carboneutralité liés à nos émissions financées, et notre [soumission annuelle à CDP](#)⁶ (en anglais seulement) sur les activités liées au climat, pour laquelle nous avons obtenu la cote « A- » en 2021.



À l'avenir, nous travaillerons à renforcer nos capacités dans les domaines de la gestion des risques climatiques, de l'intégration des données et de l'analyse de scénarios climatiques, conformément aux recommandations du GIFCC. Nos pratiques de présentation de l'information évolueront à mesure que la qualité et la disponibilité des données liées à l'exécution de ces évaluations s'amélioreront et que les normes de mesure des risques climatiques seront élaborées.

Notre parcours pluriannuel pour lutter contre les changements climatiques



2018

- Nous avons lancé un objectif de réduction de l'intensité des émissions de GES provenant de nos activités de 10 % d'ici 2023, par rapport à 2018



2019

- Nous avons établi un objectif de mobilisation de 150 milliards de dollars pour des activités de financement durable d'ici 2027
- Nous avons publié notre premier rapport sur les changements climatiques, *Bâtir un avenir durable*, conformément au cadre du GIFCC



2020

- Nous avons lancé le Cadre des obligations vertes avec un article de deuxième opinion de Sustainalytics
- Nous avons fait une émission initiale d'obligations vertes de 500 millions de dollars américains
- Nous nous sommes engagés à obtenir 100 % de notre électricité à partir de sources renouvelables et à atteindre la carboneutralité dans nos activités d'ici 2024
- Nous avons obtenu l'évaluation A- du CDP pour notre rendement environnemental et nos pratiques de présentation de l'information
- Nous avons élaboré un indice ESG liant les objectifs et les performances ESG à la rémunération



2021

- Nous avons annoncé notre objectif de carboneutralité pour nos activités de financement et d'exploitation d'ici 2050
- Nous avons rejoint l'Alliance bancaire Net Zéro des Nations Unies
- Nous avons multiplié à 300 milliards de dollars d'ici 2030 notre engagement de mobilisation pour des activités de financement durable
- Nous avons révisé notre objectif de réduction des émissions absolues de GES associées aux activités, désormais de 30 % d'ici 2028
- Nous avons publié un cadre des émissions de financement durable
- Nous avons publié un rapport sur l'incidence des obligations vertes
- Nous avons rejoint le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)
- Nous avons annoncé des investissements de 100 millions de dollars dans des sociétés en commandite dont le mandat est d'investir dans des fonds pour les technologies climatiques et la transition énergétique
- Nous avons cofondé Carbonplace, une plateforme mondiale conçue pour mettre en relation des acheteurs et des vendeurs de crédits d'émissions de carbone volontaires
- Nous avons lancé une méthode de cote de crédit de carbone pour évaluer les risques de transition liés au climat dans nos prêts



Notre parcours pluriannuel visant à lutter contre les changements climatiques s'est accéléré au cours des dernières années. Nous comptons poursuivre sur cette lancée, puisque l'accélération de la lutte contre les changements climatiques est un pilier fondamental de notre stratégie ESG. Vous trouverez des précisions sur cette stratégie dans notre [Rapport sur la durabilité de 2021](#).

Gouvernance



Notre approche en matière de gouvernance climatique consiste à assurer la surveillance et le leadership de notre stratégie climatique et de nos cadres de gestion du risque. Elle est fondée sur les principes de responsabilisation définie et de mobilisation efficace des parties intéressées internes.

À l'échelle de la Banque CIBC, les unités d'exploitation stratégiques et les groupes fonctionnels participent à des activités liées au climat afin de surveiller et d'évaluer les risques et les occasions que présentent les changements climatiques et d'y réagir. Afin d'assurer l'harmonisation avec notre stratégie ESG globale et les priorités émergentes des parties intéressées, nous avons établi une structure de gouvernance qui comprend la surveillance du conseil d'administration, le rôle de la direction dans les décisions liées au climat et la responsabilisation interne pour l'exécution à l'échelle de l'entreprise. Notre approche en matière de gouvernance climatique décrit non seulement les responsabilités, mais aussi les rôles distincts que jouent les différents comités du conseil d'administration et les différentes fonctions opérationnelles au niveau de la direction dans la surveillance et la prise de décisions concernant les risques et les occasions liés au climat.

Cadre de gouvernance des facteurs ESG de la Banque CIBC

Surveillance

Conseil d'administration de la Banque CIBC			
Le conseil d'administration supervise la stratégie ESG de la Banque CIBC et la façon dont cette dernière mesure, évalue et surveille ses progrès par rapport à ses objectifs stratégiques.			
Stratégie ESG globale et engagement	Mise à exécution des éléments ESG en fonction du mandat		
Comité de gouvernance	Comité de gestion du risque	Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction	Comité de vérification

Cadres supérieurs

Comité de direction	
VPD et chef des affaires juridiques	PVPD et chef de la gestion du risque
Cadre supérieur ayant la responsabilité horizontale des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise.	Cadre supérieur responsable de la gestion du risque climatique.
Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG	
Présidé par le VPD et chef des affaires juridiques, le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG a pour but de guider la Banque CIBC dans l'exécution de sa stratégie ESG, l'évaluation et la surveillance de ses progrès, et le suivi par rapport aux engagements établis.	

Exécution

Soutien à la gouvernance et à l'exécution	
Équipe ESG d'entreprise	Gestion du risque d'entreprise
Sous-comité interfonctionnel d'experts en facteurs ESG	
Comités et groupes de travail des unités d'exploitation stratégiques et des groupes fonctionnels	

Source : Banque CIBC (2022). Accélération de la lutte contre les changements climatiques : rapport au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) de 2022. Tous droits réservés.

Surveillance du conseil d'administration

Le conseil d'administration a délégué au **Comité de gouvernance** la supervision de notre stratégie ESG globale et de l'engagement des parties intéressées, conformément à notre raison d'être et à l'information sur les pratiques ESG et le rendement par rapport aux objectifs de la Banque CIBC. Cela comprend la supervision de notre plan de transition climatique et de notre objectif de carboneutralité d'ici 2050, ainsi que d'autres objectifs liés au climat, comme notre objectif opérationnel de réduction des GES. D'autres comités du conseil d'administration supervisent l'exécution de composantes précises de la stratégie ESG en fonction de leur mandat et en ce qui a trait à la réponse aux changements climatiques. Voici quelques exemples :

- Le **Comité de gestion du risque** supervise les cadres clés liés aux principaux risques d'affaires de la Banque CIBC, notamment les risques liés au climat. Le Comité de gestion du risque examine les rapports d'analyse de scénarios liés au climat et notre approche de détermination et de gestion des risques de crédit en relation avec le climat au moyen de l'élaboration d'une évaluation du risque lié au carbone.
- Le **Comité de vérification** surveille les faits nouveaux et les pratiques exemplaires d'intégration des facteurs ESG aux rapports financiers de la Banque CIBC, ainsi que les contrôles internes à l'appui de la qualité des renseignements ESG divulgués.
- Le **Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction** supervise le cadre de rémunération de la Banque CIBC, y compris l'harmonisation de la rémunération avec le rendement de l'indice ESG, qui comprend des objectifs liés au climat.

Vous trouverez des précisions supplémentaires sur la façon dont la supervision du conseil d'administration tient compte des changements climatiques dans notre [circulaire de sollicitation de procurations par la direction](#).

Programme de perfectionnement des administrateurs

Notre programme de perfectionnement des administrateurs favorise la formation continue des membres du conseil d'administration. Il les aide à se tenir au courant des pratiques de gouvernance nouvelles et émergentes, des changements réglementaires et de l'évolution des enjeux ESG. En 2021, le conseil d'administration et ses comités ont consacré 22 % de leur temps à des séances de formation continue, dont une partie portait sur des sujets liés aux facteurs ESG, comme la surveillance des facteurs ESG dans les institutions financières. En outre, une nouvelle série de formations sur les facteurs ESG, axée sur les tendances ESG importantes pour les services financiers, a été lancée et se poursuit en 2022. Parmi les sujets liés au climat, mentionnons l'attention accrue des organismes de réglementation sur les évaluations des risques liés au climat, les normes de divulgation émergentes et l'intérêt croissant des investisseurs pour le rendement et la présentation de l'information liés au climat.



Méthode de gestion

Au niveau de la direction, notre comité de direction est responsable de la progression du programme ESG de la Banque CIBC. Notre président et chef de la direction est chargé de donner le ton à l'échelle de l'entreprise et d'établir nos priorités ESG. Le premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque (PVPD et CGR) assume la responsabilité globale de déterminer, d'évaluer et de gérer les répercussions des changements climatiques sur la Banque CIBC, et approuve les cadres et les politiques de la Banque CIBC en matière de détermination et de contrôle des risques, notamment les risques physiques et de transition liés au climat. Le chef de la gestion du risque travaille en étroite collaboration avec notre vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques (VPD et chef des affaires juridiques), qui a la responsabilité horizontale des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, y compris la supervision de notre stratégie climatique, qui est un élément clé de la stratégie ESG de la Banque CIBC.

Rémunération liée aux facteurs ESG

La rémunération des cadres supérieurs et de la plupart des membres de l'équipe⁷ est liée au facteur de rendement opérationnel (FRO) à l'échelle de l'entreprise, qui est composé à 10 % des mesures et des objectifs ESG. L'atteinte de nos objectifs ESG représente un élément fondamental dans le calcul de notre fonds de financement des primes d'encouragement approuvé par le conseil d'administration. Les objectifs relatifs aux changements climatiques sont conformes aux engagements pluriannuels de réduction des émissions de GES liées à l'exploitation, de financement durable et de carboneutralité. En alignant nos primes d'encouragement sur notre rendement ESG dans le calcul du FRO, nous créons un lien direct entre les critères ESG et la rémunération des employés et des cadres supérieurs.

Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG

En 2021, nous avons formé un Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG afin de promouvoir la stratégie ESG recentrée de la Banque CIBC et d'optimiser la gouvernance des facteurs ESG au sein de la direction et dans les prises de décisions. Présidé par la vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques, le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG est composé de vice-présidents à la direction et de premiers vice-présidents de l'ensemble de la banque, y compris de l'équipe Gestion du risque d'entreprise. Son objectif premier est de veiller à ce que toutes les unités d'exploitation stratégiques et tous les groupes fonctionnels soient intégrés aux initiatives ESG à l'échelle de la banque, qui portent principalement sur les grandes initiatives stratégiques, les politiques et partenariats, les divulgations et l'évaluation des répercussions. Cette structure assure une meilleure coordination des activités ESG à l'échelle de la banque dans un but de respect de la stratégie ESG, de surveillance des progrès et de suivi des engagements établis. Aussi appelé à intervenir pour accroître les connaissances et la sensibilisation à l'échelle de la banque sur les sujets et les tendances liés aux facteurs ESG, le Conseil est soutenu par un sous-comité plus vaste composé de membres de l'équipe possédant une expertise approfondie des facteurs ESG et du climat. Ce sous-comité contribue à la réalisation d'initiatives au sein des équipes ainsi que dans les comités thématiques et groupes de travail fonctionnels chargés de mandats ESG.

Des équipes à l'échelle de l'entreprise soutiennent la lutte contre les changements climatiques

Le risque environnemental relève du groupe Gestion du risque d'entreprise, qui assure une supervision indépendante de la détermination, de la mesure, de la surveillance et du contrôle des risques liés au climat, et veille à ce que les questions climatiques soient intégrées aux cadres de gestion du risque, aux politiques et à l'intérêt à l'égard du risque. L'équipe Gestion du risque d'entreprise assume les responsabilités suivantes :

- Développer des compétences et des techniques d'analyse de scénarios utilisées pour déterminer et quantifier les risques physiques et de transition liés au climat.
- Mesurer et divulguer les émissions financées liées à nos prêts et à nos placements, conformément au PCAF.

Le groupe ESG d'entreprise, dirigé par le vice-président, ESG d'entreprise, collabore avec d'autres équipes et experts des facteurs ESG à l'échelle de la banque, comme Gestion du risque d'entreprise, pour faire progresser le programme ESG de la Banque CIBC et veiller à ce que les risques et les occasions climatiques soient intégrés à notre stratégie ESG.

Comités et groupes de travail interfonctionnels

Afin d'appuyer l'élaboration méthodologique d'objectifs intermédiaires pour le secteur du pétrole et du gaz en vue d'atteindre notre objectif de carboneutralité, nous avons formé une équipe interfonctionnelle composée de responsables des groupes ESG d'entreprise, Risque environnemental et Finance durable et de chargés de projet de secteurs spécifiques. Le mandat de ce groupe de travail consistait à prendre un ensemble de décisions clés qui ont au bout du compte permis d'établir des données de référence pour les émissions financées, des objectifs intermédiaires et une méthodologie détaillée. Ce groupe de travail établira des objectifs intermédiaires pour d'autres secteurs clés.

Un comité régional des risques climatiques composé de responsables de secteurs et des risques liés aux infrastructures des bureaux d'Europe, d'Asie et d'Australie constitue un forum pour régler les questions de risques climatiques liées à la réglementation, à la stratégie et aux clients en Europe et dans la région de l'Asie-Pacifique. Il sert également de tribune pour les membres canadiens du comité et leur permet de comprendre les pratiques exemplaires du secteur et les attentes réglementaires des régions. Ces personnes communiquent au comité les initiatives et les progrès réalisés à l'échelle de la banque.

Stratégie



Les conséquences actuelles et potentielles des changements climatiques influent sur les activités, la stratégie et la planification financière de la Banque CIBC.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 2021 a mis en évidence l'ampleur et l'urgence de l'accélération de la lutte contre les changements climatiques, ainsi que le rôle essentiel que joue le système financier mondial dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. La voie à suivre nécessite une transformation et une collaboration importantes entre le gouvernement, le secteur, les collectivités et les particuliers, qui jouent tous un rôle pour limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

Nous luttons contre les changements climatiques et tenons compte des risques climatiques dans notre stratégie d'entreprise en réduisant les émissions dans nos activités d'exploitation et de financement, en soutenant les clients dans leur transition et en investissant dans des innovations climatiques. Les efforts que nous déployons sont guidés par notre **Plan de transition climatique**, annoncé en 2021, qui comprend notre **objectif d'atteindre la carboneutralité** dans nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050.

Plan de transition climatique de la Banque CIBC

Ce plan soutient notre objectif d'atteindre la carboneutralité dans nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050. Il est guidé par quatre thèmes principaux :



Soutien à la clientèle



Encouragement du comportement des consommateurs



Optimisation de nos activités



Communication de nos progrès

Notre plan de transition climatique tient compte de l'éventail de facteurs interreliés nécessaires pour que l'économie réelle atteigne la carboneutralité, et de notre rôle au sein de cet écosystème élargi à titre d'agents de changement contribuant au financement d'activités qui cadrent avec une économie à faibles émissions de carbone, tout en réduisant le risque dans nos propres activités. C'est pourquoi l'un des axes de notre plan vise principalement à soutenir la transition de nos clients en mobilisant le capital nécessaire et en élaborant des solutions novatrices basées sur le marché qui favorisent la durabilité par l'intermédiaire de nos activités de prêts, de placement et de services-conseils. Par exemple, en tirant parti de l'expertise en finance durable de Marchés des capitaux, nous avons lancé une vaste gamme de produits et de services de financement durable.

- **Prêts écologiques** : Nos prêts écologiques permettent aux emprunteurs de financer des initiatives d'entreprise axées sur l'environnement. Ces prêts sont structurés de manière à satisfaire aux exigences des principes applicables aux prêts écologiques de la Loan Market Association (LMA), de la Loan Syndications and Trading Association (LSTA) et de l'Asia Pacific Loan Market Association (APLMA). Voici des exemples d'activités admissibles : projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, prévention et contrôle de la pollution, transport non polluant, bâtiments écologiques et gestion durable de l'eau et des eaux usées.
- **Prêts liés à la durabilité** : Grâce à ces prêts, les clients peuvent lier leur stratégie et leurs objectifs de durabilité à leurs activités de financement. La structure des prêts liés à la durabilité permet aux clients d'utiliser les fonds à des fins commerciales générales, le coût du financement étant directement lié aux cibles de rendement ESG au moyen d'indicateurs de rendement clés (IRC) ou de cotes de risque ESG de tiers. Les prêts sont structurés de manière à respecter les principes des prêts liés à la durabilité publiés par l'APLMA, la LSTA et la LMA.
- **Obligations ESG** : Nous donnons des conseils sur la structuration et l'émission d'obligations ESG, y compris les obligations vertes, les obligations sociales, les obligations de transition et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations offrent aux investisseurs de nouvelles occasions de placement, tout en aidant les émetteurs des secteurs public et privé à mobiliser des capitaux pour mettre en œuvre leurs stratégies de durabilité. Depuis plusieurs années, la Banque CIBC participe au marché des obligations vertes; elle a un portefeuille d'obligations vertes et collabore avec des clients dans l'émission, la structuration et l'exécution d'obligations ESG.

Il est tout aussi important d'encourager les comportements des consommateurs pour influencer la demande. Notre plan de transition climatique accorde la priorité aux solutions qui permettent aux clients d'intégrer les mesures de lutte contre les changements climatiques dans leur vie quotidienne. À l'appui de cet objectif, la Banque CIBC a récemment lancé l'Espace climat, un carrefour d'éducation qui permet aux clients d'apprendre comment réduire au minimum les émissions de GES en apportant consciemment des changements à leur mode de vie, à leur mode de transport et à leurs choix de placement.

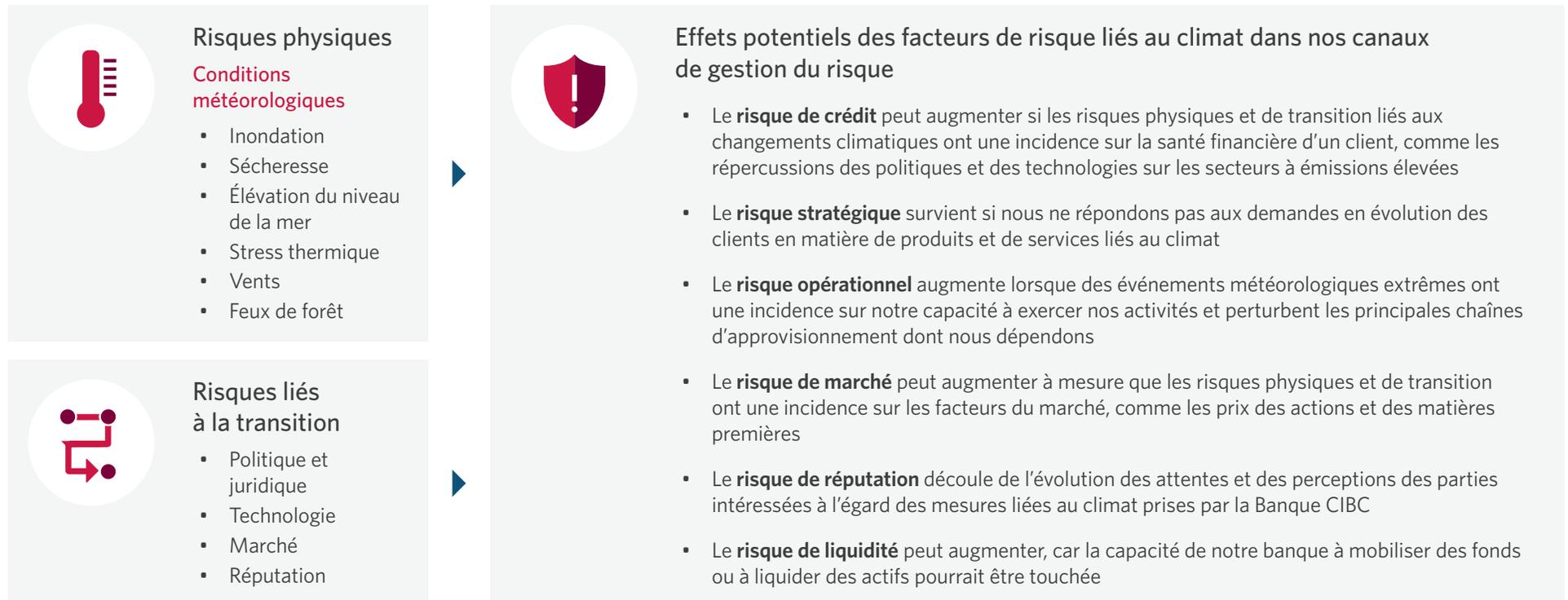
Pour en savoir plus sur nos activités de financement durable et d'investissement responsable et sur nos activités visant à encourager le comportement des consommateurs en lien avec notre plan de transition climatique, consultez notre [Rapport sur la durabilité 2021](#).

Évaluation des répercussions des risques liés au climat

Nous évaluons activement les risques liés au climat⁸, surtout en raison de leur incidence sur les économies mondiales et de leurs répercussions potentielles sur notre modèle d'entreprise. En reconnaissant et en mesurant les effets potentiels du risque lié au climat, nous serons mieux préparés en tant qu'organisation à gérer et à atténuer leurs effets.

Les risques liés au climat sont les répercussions négatives potentielles associées à la **transition** vers une économie à faibles émissions de carbone et les répercussions **physiques** des changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les changements et les variabilités à long terme des modèles climatiques. Le risque climatique est un risque « transversal »; il ne s'agit pas d'un risque en soi, mais plutôt d'un risque qui se manifestera par l'intermédiaire des canaux de risque existants. Les sociétés peuvent donc utiliser leurs cadres de gestion du risque actuels pour commencer à évaluer les effets des changements climatiques⁹. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les activités de l'entreprise, perturber les chaînes d'approvisionnement, causer des dommages physiques et influencer sur le prix des biens et des services.

Exemples de facteurs de risque liés au climat



Analyse de scénarios

Les recommandations du GIFCC encouragent le recours à l'analyse de scénarios climatiques pour évaluer la résilience d'une société face aux risques liés au climat. L'analyse de scénarios n'est pas censée être une prévision. Il s'agit plutôt d'un cadre hypothétique utile ou d'une « simulation » pour explorer la façon dont ces risques pourraient se manifester à l'avenir. En explorant un éventail d'avenirs climatiques plausibles selon certaines conditions et hypothèses¹⁰, et en évaluant les risques et les occasions potentiels de chacun de ces scénarios, les sociétés peuvent mieux comprendre les principaux facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur leurs activités à l'avenir et adapter leurs stratégies et leurs objectifs en conséquence. L'analyse de scénarios est un élément clé de notre processus de détermination du risque et nous permet de concentrer nos efforts sur les secteurs les plus touchés et d'élaborer des approches basées sur le risque pour quantifier et atténuer les répercussions des changements climatiques.

La nature de l'évaluation des risques climatiques est plus complexe et s'étend à plus long terme que celle de la plupart des risques d'entreprise traditionnels. Il existe beaucoup d'incertitude quant à l'incidence de la technologie, des politiques et de l'évolution de la demande des consommateurs sur ces risques. Un autre défi de l'analyse efficace de scénarios relatifs au climat est la quantité limitée de données historiques servant à mesurer de façon empirique la force de la relation entre le climat et le risque de crédit dans tous les secteurs.

Notre adhésion à diverses associations sectorielles et à des partenariats industriels nous donne l'occasion de partager nos expériences et nos approches d'analyse de scénarios à l'échelle des organisations, ce qui est essentiel pour faire progresser l'utilisation et la capacité de l'analyse de scénarios. Les normes sectorielles et réglementaires en matière d'évaluation et d'analyse de scénarios sont toujours en évolution. Nous mettrons à jour notre approche au fur et à mesure que la situation évoluera.

Lors de l'élaboration de notre approche, nous avons constaté qu'il y avait peu de données de haute qualité ou de normes sectorielles permettant d'évaluer et de modéliser les répercussions des risques physiques et de transition des changements climatiques sur les portefeuilles de prêts. Pour compenser cette situation, nous avons utilisé de nombreuses hypothèses concernant la fréquence et la gravité des risques physiques, ainsi que des horizons temporels et des trajectoires pour les risques de transition.

Par exemple, les scénarios préliminaires élaborés ne tenaient pas compte des mesures d'atténuation prévues ou des mesures gouvernementales, notamment :

- Le transfert de risque par le biais d'une aide gouvernementale pour les événements présentant des risques physiques
- Les politiques gouvernementales, les litiges, les changements technologiques ou la concurrence perturbatrice
- Les mesures de gestion proactives qui seraient probablement prises pour atténuer les pertes dans la mesure du possible

L'évaluation des risques liés au climat dans le secteur des prêts aux entreprises et aux gouvernements

Nous avons mis au point une approche de « carte des points chauds » pour nos secteurs de services aux entreprises et aux gouvernements, qui reflète les répercussions potentielles des changements climatiques sur les risques physiques et de transition, et nous l'avons appliquée à nos expositions. Les cartes des points chauds sont un outil efficace pour repérer les secteurs qui sont exposés, directement ou indirectement, à des risques accrus liés aux changements climatiques et à l'incidence relative de ces risques. Ces cartes donnent une représentation visuelle du secteur et de la sensibilité relative au risque climatique. Les secteurs ayant une exposition significative aux changements climatiques ont été ciblés en priorité pour une analyse approfondie.

Les risques de transition inclus dans notre carte des points chauds ont été évalués à l'aide de plusieurs cheminements de facteurs de risque fondés sur les directives sur le GIFCC de l'initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement¹¹ et comprenaient ce qui suit :

- Les coûts supplémentaires liés aux émissions directes et indirectes :
 - Les coûts directs comprennent la variation du prix du carbone pour les émissions de portée 1¹² par rapport aux données de référence
 - Les coûts indirects comprennent la variation du coût de l'énergie et des intrants de production non énergétiques par rapport aux données de référence
- Les dépenses en immobilisations supplémentaires à faibles émissions de carbone assumées par le secteur pour passer à une économie à faibles émissions de carbone
- Les revenus supplémentaires découlant des variations de la demande dans le scénario de transition par rapport aux données de référence

Les risques physiques dans nos secteurs des services aux entreprises et aux gouvernements ont également été fondés sur les directives sur le GIFCC de l'initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et comprenaient le cadre de schématisation des points chauds d'Acclimise Group¹³. Selon cette approche, les niveaux de risque sectoriel sont fonction de trois composantes :

- **La vulnérabilité** – Elle tient compte des répercussions physiques directes et indirectes sur les investissements découlant des changements climatiques, en tenant compte des changements chroniques et des événements extrêmes. Cela comprend notamment la dépendance aux ressources naturelles, la dépendance à l'égard de l'approvisionnement en énergie et des voies de transport sécuritaires, la demande du marché et la dépendance à l'égard de la santé et de la productivité de la main-d'œuvre.
- **Le danger** – Chaque vulnérabilité comporte des variables climatiques qui peuvent favoriser la performance négative ou positive de l'indicateur. Ces variables comprennent des données géospatiales sur les changements climatiques futurs, comme les changements de température et l'élévation du niveau de la mer.
- **Les données sur l'exposition** – La présence géographique de segments du portefeuille exposés à des dangers.

Cette approche standardisée évolue et repose en grande partie sur la documentation industrielle et le jugement professionnel. Les résultats de notre analyse de la carte des points chauds du portefeuille fournissent des renseignements utiles sur l'exposition du portefeuille et des clients et aident à repérer les segments qui font face à des risques physiques et de transition plus élevés.

Lorsqu'elles sont disponibles, les cotes climatiques internes (voir la [méthode d'évaluation du risque lié au carbone](#) dans la section Gestion du risque) sont également évaluées à l'échelle du client afin de déterminer les cotes. Ces cotes sont résumées ci-dessous, y compris les évaluations préliminaires de nos portefeuilles de services aux entreprises et aux gouvernements.



Évaluation de la carte des points chauds

Notre analyse a révélé que tous les secteurs n'ont pas été touchés de la même façon par le risque lié au climat. Par exemple, le secteur pétrolier et gazier est exposé à des risques physiques et de transition élevés en raison de sa vulnérabilité opérationnelle aux événements météorologiques, des changements possibles de la demande sur le marché à mesure que les véhicules électriques seront adoptés sur le marché de masse et des cadres réglementaires potentiels visant à établir un prix pour le carbone. En revanche, les risques physiques et de transition auxquels font face les services publics d'électricité varient grandement d'un sous-secteur à l'autre. Dans le cas des risques physiques, les sous-secteurs de la production d'énergie hydroélectrique et thermique dépendent du niveau constant de l'eau et des cours d'eau. Toutefois, les sous-secteurs de l'énergie solaire et éolienne sont moins vulnérables aux risques physiques liés au climat que les autres formes de production d'énergie. Le risque de transition auquel font face les services publics varie également selon le sous-secteur; alors que les sources traditionnelles de production d'énergie (charbon, pétrole, gaz) sont confrontées à des risques de transition, il existe des occasions de production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, solaire).

Résumé du risque pour les clients – par secteur

Secteur	Évaluation physique	Évaluation de transition	Exposition* : M\$ CA	Exposition : %
Institutions financières	Modérée	Modérée	187 163	42 %
Gouvernements	Modérée	Modérée	85 601	19 %
Immobilier et construction	Modérément élevée	Modérément élevée	55 135	12 %
Services publics	Modérée	Élevée	28 209	6 %
Pétrole et gaz	Élevée	Élevée	15 931	4 %
Commerce de détail et de gros	Modérément élevée	Modérément élevée	12 120	3 %
Services aux entreprises et aux particuliers	Modérément élevée	Faible	11 253	3 %
Transport	Modérément élevée	Modérément élevée	10 889	2 %
Agriculture	Modérément élevée	Modérément élevée	9 306	2 %
Secteur manufacturier – Biens de consommation	Modérément élevée	Élevée	6 270	1 %
Secteur manufacturier – Biens d'équipement	Modérément élevée	Modérément élevée	5 577	1 %
Éducation, santé et services sociaux	Faible	Faible	5 530	1 %
Exploitation minière	Modérément élevée	Modérément élevée	4 903	1 %
Télécommunications et câble	Modérée	Modérée	3 440	1 %
Matériel et logiciel	Faible	Faible	3 422	1 %
Produits forestiers	Élevée	Faible	1 220	0 %
Édition, impression et diffusion	Modérée	Modérée	614	0 %
Total	Modérée	Modérée	446 583	100 %

* Comprend les engagements de prêts utilisés et non utilisés, les opérations assimilées à des mises en pension et les autres produits dérivés hors bilan et hors cote selon l'approche fondée sur les notations internes avancée au 31 octobre 2021.

Résumé du risque pour les clients – catégories

Niveau de risque	Définition
Faible	Semble être avancé et bien préparé, ou en bonne voie pour se préparer à l'adaptation. L'exposition au risque, par rapport aux autres secteurs, est jugée plus faible.
Modéré	Ces secteurs présentent un positionnement « solide » pour les risques physiques et de transition et ont en place un modèle d'affaires ou des stratégies qui atténuent considérablement le risque.
Modérément élevé	Une certaine exposition non contrôlée aux risques liés aux changements climatiques. Des pratiques d'atténuation efficaces peuvent être en place, mais elles peuvent ne pas être divulguées adéquatement.
Élevé	Semble être fortement exposé aux changements climatiques; les risques physiques et de transition relatifs sont jugés plus élevés par rapport aux autres secteurs.

Notre approche d'analyse de scénarios

Notre approche d'analyse de scénarios a consisté à déduire d'éventuelles migrations de crédit en fonction de notre carte des points chauds afin d'estimer les variations potentielles de la probabilité de défaillance (PD)¹⁴, les pertes prévues¹⁵ et les actifs pondérés en fonction du risque (APR)¹⁶. La valeur et la rentabilité de l'entreprise constituent un élément clé de nos systèmes d'évaluation du risque liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements. Ces facteurs seraient touchés par les phénomènes climatiques et, par conséquent, les déclassements (ou les surclassements) constituent une conséquence intuitive. Cette analyse a supposé que tous les crédits dans chacun des secteurs seraient touchés par un déclassement (ou un surclassement) similaire. Il est peu probable que cela se produise pour un certain nombre de raisons, notamment les différents degrés de résilience aux risques climatiques dans l'ensemble des sociétés, les mesures de gestion prises pour atténuer les risques et les installations dans différentes régions géographiques. Par conséquent, nos résultats doivent être considérés comme prudents et ne sont pas nécessairement représentatifs des risques particuliers pour la Banque CIBC.

Nous avons mis en œuvre divers scénarios de faibles risques et de risques importants qui cadraient généralement avec les recommandations du GIFCC, comme un scénario de 2 °C ou moins immédiat et différé sur un horizon de 30 ans. Conformément aux recommandations du GIFCC, nous continuerons d'explorer, de perfectionner et d'élaborer des scénarios de changements climatiques conformes aux engagements de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C, et d'intégrer certains des plus récents développements dans les normes sectorielles et réglementaires. Plus particulièrement, nous avons mis l'accent sur les trois scénarios élaborés par la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) dans le contexte de leur projet pilote sur les changements climatiques¹⁷. Ces scénarios sur 30 ans, semblables à ceux suggérés par le Network for Greening the Financial System, sont les suivants :

- **Mesures immédiates pour une hausse inférieure à 2 °C** - À compter de 2020, des mesures collectives sont prises à l'échelle mondiale pour réduire les émissions en vue d'atteindre une cible inférieure à 2 °C d'ici 2050. Des investissements, une planification et une gestion précoces permettent aux forêts de devenir un petit puits net de carbone d'ici le milieu du siècle.
- **Report des mesures pour une hausse inférieure à 2 °C** - Après avoir suivi des cadres de politique établis en 2019 pendant une dizaine d'années, l'action collective à l'échelle mondiale visant à s'aligner sur une cible de hausse inférieure à 2 °C commence en 2030. Une transition plus accentuée est nécessaire pour compenser l'augmentation continue des émissions pendant ces dix années. Les retards dans les investissements, la planification et la gestion empêchent les forêts de devenir un puits net d'ici le milieu du siècle.
- **Carboneutralité en 2050** - À compter de 2020, des mesures collectives sont prises à l'échelle mondiale pour réduire les émissions et atteindre une cible de 1,5 °C. Les engagements carboneutres actuels de certains pays, y compris le Canada, sont modélisés directement dans ce scénario. De solides investissements précoces permettent aux forêts de devenir un puits net d'ici le milieu du siècle.

Notre analyse nous a permis de comparer l'incidence des différents scénarios au fil du temps dans différents secteurs et d'en tirer des observations importantes.

Par exemple, la PD augmente au début du scénario de mesures immédiates pour une hausse inférieure à 2 °C, mais n'augmente pas de façon importante avant 2030 dans le scénario de report des mesures pour une hausse inférieure à 2 °C. Toutefois, même si elles sont reportées, les augmentations de la PD sont généralement beaucoup plus importantes et abruptes dans le scénario de report des mesures pour une hausse inférieure à 2 °C, ce qui peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes sur l'ensemble du scénario.

En outre, tous les secteurs ne réagissent pas de la même manière à chaque scénario, car ils doivent faire face à des pressions et à des défis différents en ce qui a trait à la décarbonisation tout au long de la transition. Par exemple, dans le scénario de report des mesures pour une hausse inférieure à 2 °C, les secteurs du pétrole et du gaz semblent connaître certaines des plus fortes hausses de la PD, car ces secteurs peuvent nécessiter d'importants investissements en capital et sont influencés par l'augmentation du coût direct de la décarbonisation.

Il est important de reconnaître que ces scénarios ne sont pas des prévisions, mais plutôt des états futurs possibles basés sur certaines mesures visant à atteindre un résultat souhaité. Par conséquent, aucun scénario ou aucune approche unique ne peut convenir à chaque secteur ou région de notre portefeuille.

Méthode relative aux activités de détail

Compte tenu des défis liés aux données et à la modélisation que posent nos portefeuilles de détail, dont le principal segment est celui des prêts garantis par des biens immobiliers (PGBI), nous avons adopté une méthode différente, qui caractérise de nombreux risques climatiques physiques et s'apparente aux pratiques actuarielles utilisées pour les événements à risques peu fréquents, mais très graves. Suivant cette méthode, nous avons évalué la fréquence et la gravité de divers risques climatiques physiques en fonction de données historiques, combiné les résultats dans un modèle d'approche par la distribution des pertes (*loss distribution approach*, ou LDA) afin de déterminer la distribution combinée des pertes, puis calculé les pertes attendues et imprévues qui en découlent à différents intervalles de confiance. Dans ces conditions, les pertes attendues demeurent gérables, et les inondations sont le facteur contributif individuel le plus important.

Nous explorons aussi d'autres méthodes fondées sur des cartes de zones inondables et d'autres techniques de géocartographie afin de mieux circonscrire géographiquement les impacts.

Conclusion

Notre analyse nous donne un haut degré de précision afin de comprendre le comportement de nos portefeuilles individuels sur le plan des risques climatiques ainsi que les aspects où concentrer nos efforts d'atténuation en priorité. De plus, nos résultats nous seront utiles pour éclairer nos décisions d'affaires sur d'éventuelles occasions et sur les secteurs d'activité, afin d'épauler nos clients dans leur parcours d'adaptation aux changements climatiques et dans l'atteinte de leur objectif de carboneutralité. À mesure qu'évoluent les normes du secteur, la qualité des données, les outils et notre approche, nous continuerons d'enrichir nos connaissances sur les risques climatiques, de les étudier et d'en évaluer les répercussions.



Gestion du risque



Les changements climatiques peuvent influencer sur l'économie à bien des égards. Nous nous attendons à un contrôle de plus en plus serré des émissions de carbone à l'avenir, et devons donc préparer notre entreprise et appuyer nos clients pendant la transition.

Les questions liées au climat sont intégrées à nos activités de base au moyen de notre approche de gestion du risque lié au carbone et des politiques et normes qui l'appuient, soit la Politique environnementale de la Banque CIBC, les Normes et procédures de gestion des risques de crédit environnementaux et sociaux, la méthode d'évaluation du risque lié au carbone, la politique d'investissement responsable et la Norme d'approvisionnement respectueux de l'environnement. Nos politiques et procédures, qui constituent le fondement de notre approche de gestion du risque, guideront et appuieront nos efforts d'atténuation des risques climatiques.

Méthode de gestion du risque lié au carbone

Notre méthode de gestion du risque lié au carbone sert à gérer les répercussions des changements climatiques sur nos activités et sur celles de nos clients. La méthode actuelle de gestion du risque lié au carbone comprend cinq éléments clés :

- Gestion des émissions de carbone attribuables aux activités de la Banque CIBC
- Détermination des répercussions de la réglementation relative aux changements climatiques sur le portefeuille de prêts et de placements de la Banque CIBC
- Suivi et évaluation des possibilités liées à la création de marchés du carbone en Amérique du Nord
- Mise au point d'outils d'analyse des risques climatiques dans l'évaluation du risque de crédit global
- Évaluation des répercussions physiques et transitionnelles des changements climatiques sur les activités et sur les portefeuilles de prêts et de placements de la Banque CIBC

Politique environnementale de la Banque CIBC

La Politique environnementale de la Banque CIBC (la Politique) décrit notre démarche de gestion environnementale prudente, y compris les questions liées au climat, et attribue les responsabilités de gestion de nos répercussions environnementales. Conformément à la Politique, la Banque CIBC s'engage à adopter une conduite responsable dans toutes les sphères de ses activités pour : i) préserver l'environnement; ii) protéger les intérêts de toutes ses parties intéressées contre les niveaux inacceptables de risque environnemental; et iii) respecter les principes du développement durable. La Politique stipule que la Banque CIBC élaborera, mettra en œuvre et maintiendra des normes et des procédures visant à examiner, à évaluer et à gérer les risques environnementaux liés à ses opérations de prêt et de placement et, dans le cadre de ces activités, cherchera à promouvoir de saines pratiques de gestion environnementale auprès de ceux avec qui elle fait des affaires. Par exemple, nous avons défini un cadre de mesure de nos émissions financées de portée 3¹⁸ fondé sur la méthode du PCAF ainsi que des processus à suivre pour l'analyse de scénarios de risques climatiques et l'évaluation du risque lié au carbone de nos portefeuilles de prêts. Vous trouverez des précisions sur nos émissions financées à la rubrique [Mesures et objectifs](#) du présent rapport.

Par ailleurs, notre Politique stipule que nous protégerons la réputation de la Banque CIBC en ne participant pas aux opérations lorsque, selon ce que détermine la Banque CIBC, la contrepartie ne traite pas les questions environnementales de manière appropriée et responsable. Cette Politique est à la disposition du public sur notre site Web¹⁹.

Normes et procédures de gestion des risques de crédit environnementaux et sociaux

En vertu de nos Normes et procédures de gestion des risques de crédit environnementaux et sociaux, les évaluations des risques environnementaux et sociaux liés à nos opérations de prêt font partie intégrante de notre processus de contrôle préalable. En plus de protéger la banque contre les risques indésirables, ce processus de contrôle aide souvent nos clients à mieux comprendre leurs propres risques et responsabilités et à mieux les gérer. Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation exige l'examen des risques juridiques et de réputation potentiels de chaque opération de crédit, y compris celles de nature environnementale ou sociale. Enfin, au besoin, notre Comité des risques juridiques et de réputation à l'échelle mondiale examine les opérations de crédit susceptibles de nuire à notre réputation ainsi que la structuration des opérations.

Par ailleurs, nous exerçons une diligence raisonnable accrue dans le cas de certains segments où le soutien est limité, comme la construction de nouvelles centrales thermiques au charbon. À titre d'amélioration des pratiques de diligence raisonnable, la Banque CIBC a adopté un protocole de gestion du risque lié au charbon thermique pour le secteur des services publics qui prévoit un processus d'évaluation structuré assurant la réalisation d'analyses détaillées des efforts de nos clients pour réduire ou éliminer l'utilisation du charbon thermique, dont le Comité des risques juridiques et de réputation sera informé s'il y a lieu. Si les opérations présentent des risques environnementaux et sociaux inacceptables, nous communiquons avec le client pour veiller à la mise en place de mesures d'atténuation du risque appropriées. Pour obtenir des précisions sur nos opérations restreintes et interdites, consultez notre site Web²⁰.

Méthode d'évaluation du risque lié au carbone

Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone vise à connaître le parcours de nos clients à court, à moyen et à long terme sur le plan des émissions de carbone, et à intégrer à notre évaluation du crédit les risques climatiques que présentent nos clients ainsi que leur stratégie de gestion de ces risques. Notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone sert aussi à orienter le processus de notre carte des points chauds et notre analyse de scénarios. Depuis 2021, dans le contexte d'un processus de revue annuelle, nous évaluons les entreprises et grandes entreprises clientes au moyen d'une série de questions afin de leur attribuer des cotes à cet égard, sur une échelle allant d'avancée à faible. Les cotes sont examinées par notre équipe Gestion du risque de crédit dans le contexte du processus d'approbation du crédit. Nous comptons utiliser ces résultats pour étayer des discussions plus générales sur l'intérêt à l'égard du risque de crédit lié au climat et sur la stratégie au sein de la banque.

L'objectif de notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone est de définir et de comprendre le risque lié à la transition vers la carboneutralité qui pèse sur notre clientèle d'entreprises et de grandes entreprises, notamment :

- Une meilleure compréhension des plans de nos clients pour passer à une économie sobre en carbone à court et à long terme
- Les risques physiques causés par le réchauffement de la planète et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes
- Les progrès de notre client dans la transition vers une économie sobre en carbone par rapport à ceux d'entreprises comparables

Une cote globale du risque climatique se situant entre 1 et 10 (1 correspondant à un faible risque) est attribuée en tenant compte des évaluations du positionnement actuel, à moyen terme (3 à 5 ans) et à long terme (5 ans et plus) du client en ce qui a trait aux risques physiques et liés à la transition. Grâce au recours à un modèle élaboré à l'interne, la méthode tient compte des engagements que les clients ont pris envers le marché. La cote est utilisée pour faciliter le dialogue entre les directeurs relationnels et les clients et potentiellement repérer des occasions de financement de la transition, comme des prêts écologiques ou liés à la durabilité.

Politique d'investissement responsable

À Gestion d'actifs CIBC, nous sommes conscients qu'il nous incombe d'agir dans l'intérêt de nos clients lorsque nous gérons leur capital. Nous croyons que les facteurs ESG s'accompagnent de risques et d'occasions pour les investisseurs, et qu'il est essentiel que nos clients en tiennent compte dans leurs décisions de placement. Pour évaluer la viabilité à long terme et le succès du modèle d'affaires d'une société, il faut en évaluer l'incidence sur les collectivités et les économies où il est appliqué. Nous sommes convaincus que les facteurs ESG jouent un rôle déterminant pour la santé et la stabilité à long terme de toute entreprise. Ainsi, nous les intégrons à nos recherches lorsque nous évaluons la valeur et le rendement d'un placement à moyen et à long terme. Dans notre processus d'analyse, cette intégration a une incidence sur la répartition de l'actif, la sélection des titres, la construction de portefeuille, la mobilisation des actionnaires et l'exercice du droit de vote.

Notre politique d'investissement responsable officialise notre engagement à intégrer des facteurs d'investissement responsable dans nos décisions de placement et dans la sélection des sous-conseillers.

Gestion d'actifs CIBC est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies²¹. À ce titre, nous remplissons notre engagement envers l'investissement responsable en appliquant les principes ESG liés aux PIR à toutes nos catégories de placements. Nous publions aussi chaque année un rapport de transparence sur les PIR des Nations Unies faisant état de nos activités de placement responsable. Enfin, nous faisons partie des membres fondateurs de la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises²², de l'Association pour l'investissement responsable du Canada²³, de l'Association canadienne des investisseurs obligataires²⁴ et de l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement²⁵.

Norme d'approvisionnement respectueux de l'environnement

Nos fournisseurs offrent des biens et services essentiels à nos activités. Ces relations avec les fournisseurs sont primordiales pour l'exercice responsable de nos activités et la réalisation de nos objectifs de durabilité. Dans le contexte de notre processus global de gestion des fournisseurs, nous surveillons la performance environnementale des fournisseurs et exigeons qu'ils remplissent un questionnaire au moins tous les deux ans. Au moyen de ce questionnaire, nous obtenons et examinons des renseignements sur leurs systèmes de gestion environnementale et sur leur conformité et leur performance environnementales, surtout concernant les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'efficacité matières, la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que sur la gérance des produits, les pratiques forestières et les attestations de tiers.

Notre intérêt pour les écotechnologies de l'information et de la communication soutient l'amélioration continue de notre infrastructure informatique en vue de procurer des avantages environnementaux à l'échelle de la Banque CIBC. Nous gérons nos ordinateurs, écrans et imprimantes dans une optique de frugalité énergétique et de réduction des déchets.



Mesures et objectifs



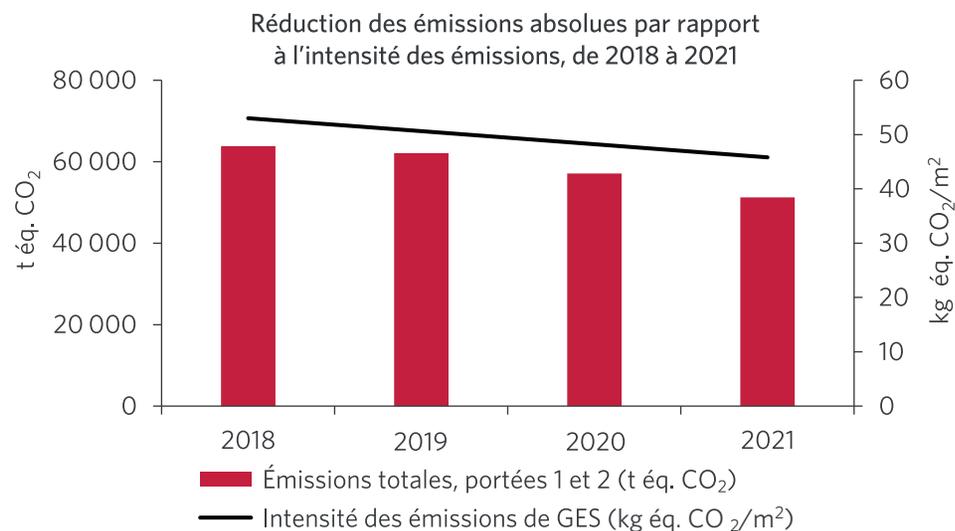
Dans l'économie mondiale, l'impact climatique représente désormais un critère de mesure déterminant du rendement d'entreprise. Nous utilisons diverses mesures pour évaluer nos progrès vers l'atteinte de notre objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050.

La première étape essentielle de notre parcours d'adaptation aux changements climatiques est de veiller à la gestion responsable de nos activités afin d'atténuer et de réduire notre impact sur l'environnement. Autrement dit, nous devons nous assurer que nos bureaux et nos centres bancaires en location et en propriété, ainsi que les ressources que nous utilisons, sont adaptés à l'économie sobre en carbone de l'avenir. Par conséquent, nous mesurons, surveillons et déclarons nos émissions de GES liées à l'exploitation afin de démontrer notre engagement à réduire nos propres émissions de GES liées à l'exploitation et d'encourager nos clients et les collectivités où nous exerçons nos activités à faire de même.

Déclaration des émissions de GES liées à l'exploitation de portées 1 et 2

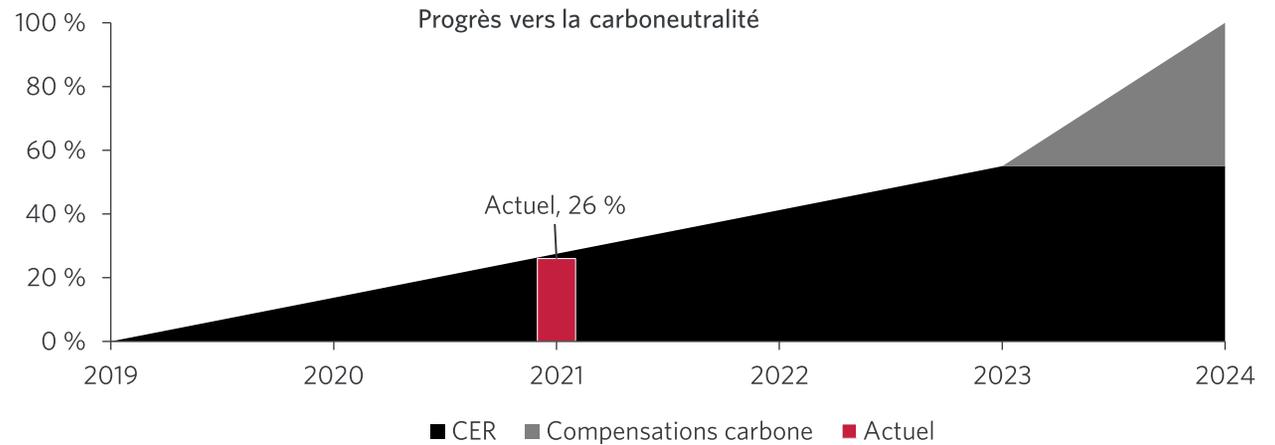
Notre stratégie d'optimisation de l'efficacité opérationnelle est directement liée aux changements climatiques, car des risques liés à la transition, comme l'augmentation des coûts de l'énergie, se poseront vraisemblablement en parallèle à la mise en œuvre des régimes d'imposition du carbone. En centrant nos efforts sur la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES qui en découlent par l'application de critères de conception de bâtiments écologiques et de technologies écoénergétiques, nous parviendrons à réduire au minimum notre vulnérabilité aux éventuelles hausses des coûts d'énergie. Ainsi, la décision d'affaires la plus importante prise pour améliorer l'intégration des questions liées au climat dans nos activités réside dans l'établissement de notre objectif de réduction des émissions de GES. En 2019, nous avons établi une cible fondée sur l'intensité des émissions de GES qui a été bonifiée pour devenir un engagement à réduire de 30 % sur 10 ans les émissions absolues de GES de portées 1 et 2 provenant de nos activités d'exploitation (année de référence, 2018). En 2021, nous avons réduit de 20 % nos émissions absolues de GES par rapport à 2018, ce qui représentait 66 % de notre engagement sur 10 ans en seulement trois ans. Nous avons obtenu une assurance limitée²⁶ à l'égard des émissions de GES de portées 1, 2 et 3 (émissions en amont liées à la consommation interne de papier, aux déplacements professionnels et aux sous-locations) produites en 2021 par nos activités canadiennes et américaines, qui représentent 99 % de l'empreinte mondiale de la Banque CIBC.

Figure 1 : Émissions de GES absolues liées aux activités d'exploitation de la Banque CIBC et leur intensité au fil du temps



Par ailleurs, nous avons annoncé publiquement notre engagement quinquennal à atteindre la carboneutralité de nos activités d'exploitation et à consommer exclusivement de l'électricité de sources renouvelables d'ici 2024. En 2021, nous avons acheté 13 382 certificats d'énergie renouvelable (CER) au Canada et 11 717 aux États-Unis. En concentrant nos achats dans les réseaux électriques fortement générateurs de carbone du Canada, comme ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan, ainsi que ceux de la totalité de notre portefeuille américain, nous avons compensé environ 48 % de nos émissions indirectes de GES attribuables à la consommation d'électricité au Canada et aux États-Unis, ce qui représente 26 % de notre objectif de carboneutralité. Nous sommes donc en bonne voie d'atteindre notre objectif en 2024.

Figure 2 : Progrès par rapport à notre engagement à atteindre la carboneutralité de nos activités d'exploitation



Enrichissement de la présentation d'information sur les émissions de GES – émissions de portée 3 associées aux activités d'exploitation et de financement

La Banque CIBC a aussi à cœur de mesurer l'incidence des ressources qu'elle utilise. Par conséquent, nous avons déclaré nos **émissions de portée 3, qui sont les émissions en amont liées à la consommation interne de papier, aux déplacements professionnels et aux sous-locations** sur plus de quatre ans. Ces émissions de portée 3 ont diminué de 66 % par rapport à 2018, principalement sous l'effet d'une combinaison d'efforts opérationnels. Par exemple, nous offrons à nos clients différentes méthodes leur permettant d'effectuer des opérations bancaires sans papier, comme le paiement préautorisé de factures, le télévirement direct, le dépôt direct, la fonction de Dépôt électronique et l'utilisation des services bancaires téléphoniques et en ligne. Grâce à ces méthodes, nous avons ouvert 11,6 millions de comptes de clients avec tenue de dossier électronique en 2021²⁷.

De plus, en 2021, nous avons commencé à mesurer les **émissions de portée 3 en aval associées à notre portefeuille de prêts**, car il est important pour la Banque CIBC et nos parties intéressées de présenter en toute transparence les impacts climatiques de nos prêts. C'est pourquoi nous avons adhéré au PCAF²⁸ et adopté sa méthode de mesure et de déclaration des émissions de GES de portée 3 associées à nos prêts et à nos placements, afin de connaître les répercussions climatiques de notre portefeuille.

Le tableau ci-dessous résume nos émissions financées absolues de portée 3 de 2020. Ces résultats et les objectifs connexes sont examinés plus en détail dans les rubriques suivantes.

Émissions financées absolues de portée 3 de 2020

Secteur	Encours (M\$ CA)	Émissions totales en kilotonnes d'équivalent CO ₂ (kt éq. CO ₂)	Qualité des données selon le PCAF*
Pétrole et gaz	5 460 \$**	1 900	2,6
Prêts hypothécaires à l'habitation	201 245 \$***	1 636	4,0

* Une note de 1 représente les données de la plus haute qualité ; une note de 5, les données de la moins bonne qualité.

** Comprend les clients exerçant des activités en amont et en aval seulement. Exclut le secteur intermédiaire, les pipelines et les services liés au pétrole et au gaz. Données au 31 octobre 2020.

*** Représente tous les prêts hypothécaires de marque CIBC, à l'exclusion des prêts hypothécaires hors Canada, des prêts hypothécaires de marque Simplii et des prêts hypothécaires accessoires, au 31 octobre 2020.

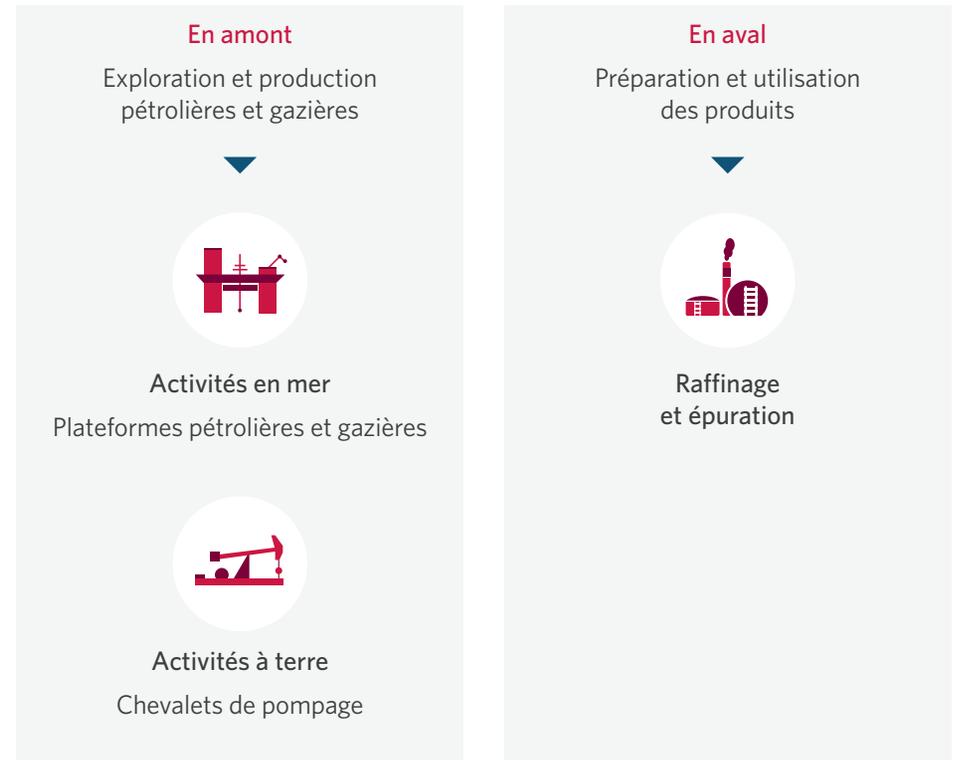
Secteur pétrolier et gazier

Notre travail initial visait à évaluer les émissions financées liées au secteur pétrolier et gazier. Nous avons commencé par ce secteur, car il est responsable de jusqu'à 26 %²⁹ du total des émissions de gaz à effet de serre au Canada. De plus, notre analyse des points chauds a révélé qu'il est très vulnérable aux risques physiques et liés à la transition.

Notre analyse du secteur pétrolier et gazier portait sur les activités d'exploitation en amont et en aval de nos clients.

Nous avons concentré nos efforts sur l'obtention de données de grande qualité, communiquées publiquement par nos clients, ainsi que sur l'acquisition de données environnementales par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur de données. Pour amorcer notre calcul des émissions financées, nous avons choisi comme base de référence notre exercice au 31 octobre 2020, afin d'assurer la disponibilité des données sur les émissions de GES de portées 1 et 2 de nos clients. Dans les cas où les données étaient limitées ou inexistantes, nous avons utilisé la méthode d'approximation fondée sur les facteurs d'émissions économiques présentés dans la base de données des facteurs d'émissions du PCAF. Pour tenir compte de la qualité des données utilisées dans l'évaluation, le PCAF a mis au point une méthode d'évaluation (cote de 1 à 5 : voir le cadre d'évaluation de la qualité des données du PCAF) pour assurer une plus grande transparence en ce qui a trait à nos calculs. Dans l'ensemble, notre note de qualité de données est de 2,6 selon la méthode d'évaluation du PCAF, c'est-à-dire que la majorité de nos données sont considérées comme des données primaires ou de grande qualité.

Activités pétrolières et gazières en amont et en aval



Cadre d'évaluation de la qualité des données du PCAF

La note est donnée sur une échelle de 1 (meilleure qualité) à 5 (moins bonne qualité)



Qualité des données selon le PCAF	Description
Note 1	Données sur les émissions de GES vérifiées ou données énergétiques primaires
Note 2	Données sur les émissions de GES non vérifiées ou autres données primaires
Note 3	Moyennes de données propres à des sociétés comparables ou à des (sous-)secteurs
Note 4	Données approximatives fondées sur la région ou le pays
Note 5	Données estimatives très peu étayées

Une fois les exigences de collecte de données et de contrôles de la qualité satisfaites, nous avons calculé les émissions financées du secteur pétrolier et gazier en multipliant le facteur d'attribution par les émissions de l'emprunteur ou de la société détenue, puis en additionnant ces émissions, conformément à la méthode du PCAF.

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions de la société}_c$$

(où c = emprunteur ou société détenue)

Le facteur d'attribution représente la part proportionnelle d'une société donnée, c'est-à-dire le ratio entre l'encours et le total des titres de créance et de participation des sociétés privées et de la valeur d'entreprise, trésorerie comprise (*enterprise value including cash*, ou EVIC) dans le cas des sociétés cotées en bourse.

Nos résultats

Dans notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier, les émissions financées absolues de portées 1 et 2 se chiffrent à environ 1 900 kt éq. CO₂. Le calcul et la présentation d'information sur nos émissions financées assurent la transparence quant aux répercussions climatiques de nos prêts. Ils contribueront aussi à orienter nos activités relatives à la transition vers la carboneutralité et à mesurer l'avancement de nos efforts de lutte contre les changements climatiques.

La déclaration des émissions financées absolues de notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier permet d'en évaluer l'incidence et, de ce fait, brosse un portrait complet de nos efforts liés au climat. Cela dit, nous croyons que l'un des meilleurs moyens pour les banques d'avoir une incidence positive sur les changements climatiques reste d'établir des objectifs ambitieux qui incitent les secteurs à forte intensité carbonique à réduire leur impact.

Dans cette optique, nous avons établi les données de référence et les cibles provisoires ci-dessous pour notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier, qui cadrent avec la trajectoire de zéro émission nette d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), calculée en fonction d'une probabilité de 50 % de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. L'établissement des cibles figure aussi dans nos engagements auprès de l'Alliance bancaire Net Zéro³⁰ et dans les lignes directrices de présentation d'information sur les émissions de GES du GIFCC, en plus de répondre aux attentes des parties intéressées.

L'indicateur d'intensité des activités d'exploitation tient compte des émissions de portées 1 et 2 des activités liées à la production en amont et au raffinage en aval des produits pétroliers et gaziers. L'indicateur d'intensité de l'utilisation finale tient compte des émissions associées à l'utilisation de produits pétroliers et gaziers (portée 3, catégorie 11) et comprend la combustion de carburants dérivés d'hydrocarbures vendus sur le marché.

Nous avons inclus le financement direct (nos engagements de prêt, comme les facilités de crédit renouvelables) et les facilités de financement (notre part économique de financement par mobilisation de créances souscrites et négociées sur les marchés des titres d'emprunt ou de participation) afin d'offrir une vue d'ensemble plus complète de nos activités. Dans le cas de nos cibles provisoires de carboneutralité pour le secteur pétrolier et gazier d'ici 2030, nous avons choisi d'utiliser les engagements de prêt (plutôt que l'encours) afin d'éliminer la volatilité potentielle sur 12 mois associée aux montants utilisés des prêts et de tenir compte des engagements de crédit que nous offrons au secteur. Nous incluons aussi le financement direct et les facilités de financement afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des émissions globales de notre portefeuille.

Figure 3 : Émissions financées du secteur pétrolier et gazier, mesurées selon la méthode du PCAF

Émissions financées, secteur pétrolier et gazier, par région (% en t éq. CO₂)

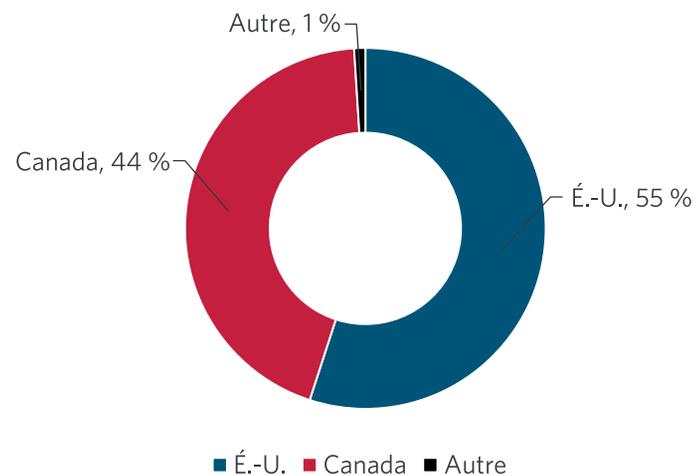
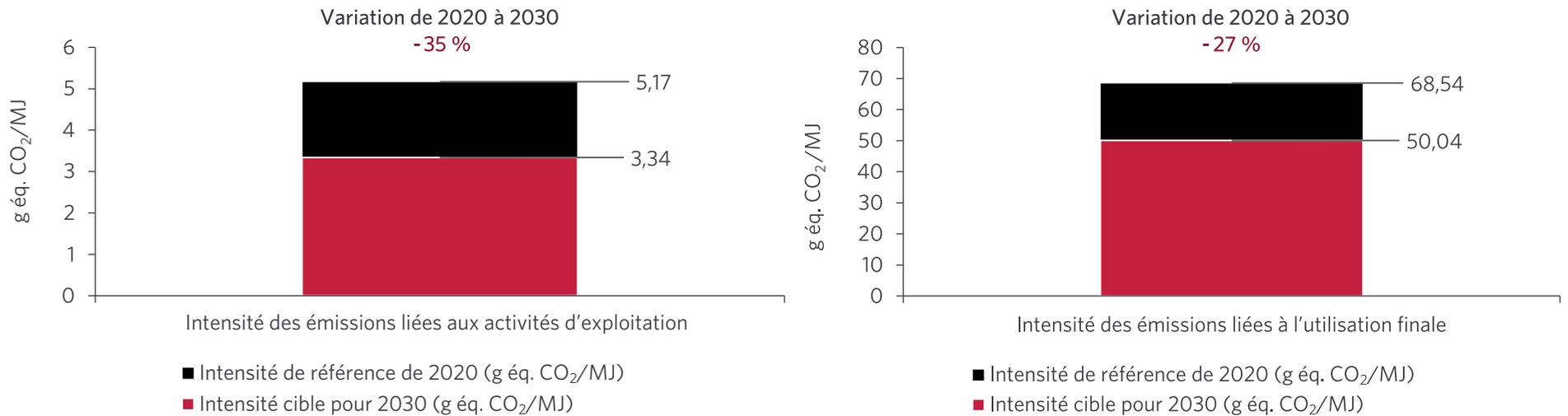


Figure 4 : Cibles provisoires de carboneutralité de la Banque CIBC pour le secteur pétrolier et gazier d'ici 2030 (intensité des émissions liées aux activités d'exploitation et à l'utilisation finale)



Pour en savoir plus sur la méthode qui sous-tend l'élaboration de nos émissions de référence, de nos cibles de réduction des émissions et de notre feuille de route future pour atteindre nos cibles, consultez [Notre approche de carboneutralité](#).

Prêts hypothécaires à l'habitation

En 2020, les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada représentaient plus de 50 % des activités de prêts de la Banque CIBC en Amérique du Nord³¹. Il convenait donc de les inclure dans notre déclaration initiale des émissions financées estimatives, compte tenu de la part des activités de financement de la Banque CIBC qu'ils représentent. Comme dans le cas des autres secteurs visés dans notre déclaration initiale sur les émissions financées, le portefeuille de prêts hypothécaires a été évalué en fonction de tous les comptes actifs au Canada au 31 octobre 2020.

Le segment des prêts hypothécaires à l'habitation constitue notre secteur de prêt le plus important, mais c'est aussi l'un de ceux où il est le plus difficile d'obtenir des données de grande qualité sur les clients en raison de la rareté des étiquettes de rendement énergétique propres aux bâtiments et des données sur la consommation d'énergie, du volume de clients de prêts hypothécaires, et de la disponibilité inégale des données sur les clients d'une région à l'autre. Par conséquent, la Banque CIBC s'est efforcée d'utiliser les meilleures sources de données disponibles et/ou les plus appropriées, y compris des facteurs énergétiques et d'émissions, afin de déterminer ses émissions financées dans le segment des clients titulaires d'un prêt hypothécaire tout en maximisant sa note de qualité des données selon la méthode du PCAF. Pour assurer l'emploi de données de grande qualité et d'approches précises, des changements seront nécessaires à l'échelle régionale et nationale pour améliorer la disponibilité des données réelles sur la consommation d'énergie des immeubles.

Les émissions financées calculées pour ce secteur étaient fondées sur les prêts hypothécaires canadiens de marque CIBC, qui représentent environ 95 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation. D'autres régions où il existe des clients de prêts hypothécaires à l'habitation de la Banque CIBC ont été jugées de peu d'importance et, compte tenu de la disponibilité limitée des données, n'ont pas été incluses dans ces estimations des émissions financées.

Conformément à la norme du PCAF, certains produits ont été exclus, le cas échéant, notamment les marges de crédit sur valeur nette de la propriété. Les prêts liés aux activités de construction ou de rénovation d'immeubles résidentiels ont aussi été exclus, en raison de la difficulté à obtenir et à mesurer les émissions associées à ces projets et activités individuels.

Méthode de calcul et évaluation

Une fois les exigences de collecte de données et de contrôles de la qualité satisfaites, nous avons effectué le calcul suivant prescrit par le PCAF pour déterminer les émissions financées attribuées aux prêts de la Banque CIBC dans ce secteur.

$$\text{Émissions financées} = \sum_b \text{Facteur d'attribution}_b \times \text{Émissions de la société}_b$$

(où b = bâtiment)

Le facteur d'attribution représente la part proportionnelle de la valeur totale des biens immobiliers du portefeuille de prêts hypothécaires de la Banque CIBC, c'est-à-dire le ratio entre l'encours et la valeur totale des biens immobiliers au moment de l'émission du prêt hypothécaire. Le facteur d'attribution est ensuite appliqué aux émissions des immeubles pour calculer les émissions financées globales de la Banque CIBC, comme le décrit la méthode du PCAF.

Vu la taille de notre portefeuille de prêts hypothécaires et la rareté des données sur la consommation d'énergie des bâtiments, nous avons adopté une approche nuancée afin d'utiliser les meilleurs facteurs énergétiques et d'émissions disponibles pour déterminer les émissions des bâtiments. Dans tous les cas où des renseignements sur la taille de la propriété étaient disponibles, la Banque CIBC a utilisé les facteurs énergétiques publiés par Ressources naturelles Canada pour estimer la consommation d'énergie des bâtiments, par source d'énergie et par province. Les facteurs d'émission tirés du Rapport d'inventaire national du Canada ont ensuite été appliqués à la consommation d'énergie estimative pour déterminer les émissions globales d'une région donnée.

Lorsque certains renseignements sur un client étaient limités ou non disponibles, comme la superficie de l'immeuble, nous avons utilisé les moyennes pour appliquer la méthode décrite ci-dessus.

	Qualité des données selon le PCAF	Description
La note est donnée sur une échelle de 1 (meilleures qualité et précision) à 5 (moins bonnes qualité et précision)	Note 1	Émissions financées déterminées en fonction de la consommation réelle d'énergie du bâtiment (c.-à-d. les données mesurées) et de facteurs d'émission propres aux fournisseurs, par source d'énergie. Meilleure cote de qualité des données possible.
	Note 2	Émissions financées déterminées en fonction de la consommation réelle d'énergie du bâtiment (c.-à-d. les données mesurées) et de facteurs d'émission moyens, par source d'énergie.
	Note 3	Émissions financées déterminées en fonction de la consommation d'énergie estimative du bâtiment, fondée sur les étiquettes de cote énergétique officielle du bâtiment, la taille du bâtiment et des facteurs d'émission moyens, par source d'énergie.
	Note 4	Émissions financées déterminées en fonction de la consommation d'énergie estimative du bâtiment, fondée sur le type de bâtiment, des données statistiques propres au site, la taille du bâtiment et des facteurs d'émission moyens, par source d'énergie.
	Note 5	Émissions financées déterminées en fonction de la consommation d'énergie estimative du bâtiment, fondée sur le type de bâtiment et des données statistiques propres au site, le nombre de bâtiments et des facteurs d'émission moyens, par source d'énergie. Pire cote de qualité des données possible.

Nos résultats

Dans notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation, les émissions absolues de portées 1 et 2 se chiffraient à environ 1 636 kt éq. CO₂ en 2020³². Dans l'ensemble, notre note pour la qualité des données du segment des prêts hypothécaires est de 4,0 selon la méthode d'évaluation du PCAF, en grande partie en raison de la disponibilité de la superficie des immeubles du portefeuille³³. Le résultat correspond à une intensité des émissions physiques de 14,19 kg éq. CO₂/m² et à une intensité économique de 8,13 t éq. CO₂/M\$ pour les prêts en cours.

Par souci de comparaison et de transparence, nous avons calculé le total des émissions financées secondaires afin d'établir une estimation des émissions absolues associées au montant total engagé de la Banque CIBC dans le segment des prêts hypothécaires. En comparaison, cette estimation plus large s'établissait à 1 863 kt éq. CO₂ pour l'exercice 2020.

Exposition aux actifs liés au carbone

Dans le but de comprendre et de surveiller les concentrations du risque de crédit des actifs liés au carbone, la Banque CIBC suit la recommandation du GIFCC et calcule le montant ou le pourcentage des actifs liés au carbone par rapport à la valeur totale brute de son portefeuille de crédit. Aux fins de ce calcul, nous avons respecté la définition des actifs liés au carbone décrite dans l'annexe de 2017 du GIFCC. Nous avons inclus les actifs liés aux secteurs du pétrole et du gaz, des mines et des services publics selon le Système de classification des industries à l'échelle mondiale, en les mettant en correspondance avec notre système de classification interne. Conformément aux lignes directrices, nous n'avons pas inclus les services d'eau, les producteurs d'électricité renouvelable, les producteurs d'énergie nucléaire, les producteurs indépendants, les négociants en énergie, les sociétés de transport ou de distribution d'électricité, ni les systèmes de gestion des déchets. Selon les résultats obtenus, notre exposition aux actifs liés au carbone était de 23 710 M\$³⁴ sur un total de 735 740 M\$³⁵ à l'exercice 2020, ce qui représente 3,2 % du montant brut total de notre portefeuille de crédit³⁶.

Nous sommes au fait que le GIFCC a révisé sa définition des actifs liés au carbone dans ses lignes directrices mises à jour de 2021, *Implementing the recommendations of the TCFD*. La Banque CIBC s'emploiera à peaufiner et à perfectionner ses mesures des actifs liés au carbone afin de répondre à ces nouvelles exigences dans les prochaines versions de ses rapports d'information au GIFCC.



Poursuivre sur notre lancée

Nous savons que les mesures de lutte contre les changements climatiques continueront de s'améliorer et que, pour progresser sur ce parcours, nous devons faire preuve d'agilité et nous adapter à l'évolution de la situation mondiale. Nous nous engageons à accomplir le travail qui nous attend, et continuerons de fournir notre part d'efforts, tant dans nos propres activités d'exploitation et de financement qu'en épaulant nos clients dans leur transition vers une économie sobre en carbone.

La voie à suivre nécessitera de la réflexion et des itérations, et sera soutenue par notre participation à des forums sectoriels et réglementaires qui tiennent compte de l'évolution des données, de la modélisation, des normes et des exigences. Grâce à ces apprentissages, nous continuerons d'élaborer, de valider et d'explorer d'autres méthodes de mesure des répercussions du risque climatique et les intégrerons à nos rapports de gestion, à notre processus décisionnel et à notre Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres.

En parallèle, nous continuerons d'améliorer l'information présentée conformément aux recommandations du GIFCC. Tout au long de notre parcours visant l'exactitude et la transparence totale dans la présentation d'information relative aux changements climatiques, nous communiquerons et expliquerons au fur et à mesure les changements importants apportés à nos données ou méthodes.



Un mot sur les énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et ses filiales (Banque CIBC, nous et notre) font des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des É.-U. et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et constituent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les déclarations que nous faisons sur nos priorités, nos cibles, nos engagements (y compris en ce qui a trait aux cibles d'émissions financées visant la carboneutralité et à la réduction des émissions de GES liées aux activités) et nos objectifs, ainsi que des répercussions et des objectifs économiques et environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Nous avons inclus des renseignements prospectifs dans le présent document pour aider nos parties intéressées à comprendre nos priorités, nos cibles, nos engagements et nos objectifs, ainsi que des répercussions et des objectifs liés aux facteurs ESG. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre », « viser », « compter », « estimer », « s'engager », « prévision », « cible », « s'efforcer », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou particulière, d'où la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions ne se révèlent pas exactes, que nos hypothèses ne soient pas correctes et que nos priorités, nos cibles, nos engagements et nos objectifs liés aux facteurs ESG et autres ne soient pas atteints, et que les répercussions économiques et liées aux facteurs ESG ne se fassent pas sentir. De plus, notre analyse du risque climatique et notre stratégie en matière de carboneutralité sont toujours en cours d'élaboration, et les données qui les sous-tendent continuent d'évoluer au fil du temps. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs, et peuvent obliger la Banque CIBC à adapter ses initiatives et ses activités ou à rajuster ses cibles, alors que la qualité et l'exhaustivité de ses données et méthodologies continuent de s'améliorer. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les pressions inflationnistes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées, le risque stratégique, les risques juridiques, liés au comportement et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental et social, ainsi que les autres risques mentionnés dans la section sur la gestion du risque de notre Rapport annuel 2021, mis à jour par nos rapports trimestriels. De plus, des facteurs externes hors du contrôle raisonnable de la Banque CIBC peuvent entraver ses efforts visant la réalisation de ces objectifs ESG, y compris notamment diverses initiatives de décarbonation à l'échelle des économies, la nécessité de politiques climatiques réfléchies à l'échelle mondiale, la disponibilité de données complètes de qualité sur les émissions de gaz à effet de serre (notamment des clients de la Banque CIBC), l'évolution de nos portefeuilles de prêt au fil du temps, les méthodologies raisonnablement soutenues, la nécessité d'une participation active et continue des parties intéressées (y compris des entreprises, des institutions financières et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux), la mise en place de nouvelles technologies et de solutions propres au secteur, l'évolution du comportement des consommateurs, les défis liés à l'équilibre entre les objectifs provisoires en matière d'émissions et une transition harmonieuse, et l'élaboration de règlements et de cadres à l'échelle internationale.

Pour que la Banque CIBC puisse réaliser son objectif de zéro émission nette associée à ses activités opérationnelles et de financement d'ici 2050, et pour que ses clients puissent atteindre leurs objectifs de réduction, la Banque CIBC et ses clients pourraient devoir acheter des instruments volontaires et/ou de conformité liés au carbone et à l'énergie renouvelable (« Instruments de conformité liés au carbone »). Le marché de ces instruments est toujours en évolution et leur disponibilité peut être limitée. Certains Instruments de conformité liés au carbone sont également assujettis au risque d'invalidation ou d'annulation, et la Banque CIBC ne donne aucune assurance quant au traitement futur de ces Instruments de conformité liés au carbone. Des changements aux règlements et aux normes applicables pourraient aussi avoir une incidence sur le marché des Instruments de conformité liés au carbone. La maturité, la liquidité et l'aspect économique des marchés du carbone réglementés et volontaires peuvent faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Banque CIBC et ses clients d'atteindre leurs objectifs et peuvent avoir une incidence sur l'objectif de zéro émission nette de la Banque CIBC associée à ses activités opérationnelles et de financement d'ici 2050.

Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos parties intéressées à comprendre nos objectifs et nos priorités stratégiques, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Bien que certaines questions abordées dans le présent document puissent être importantes, leur importance ne doit pas être interprétée comme pouvant nécessairement atteindre le niveau d'importance utilisé aux fins de conformité aux lois et aux règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important ». Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent document ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Mention juridique

Le présent document est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services de quelque nature que ce soit, dans quelque pays que ce soit; il ne vise pas non plus à donner des conseils de placement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et ces informations ne doivent pas être considérés comme tels ou servir de fondement à de tels conseils.

Après la date du présent document, la Banque CIBC n'assume aucune responsabilité ni obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés contenus dans le présent document, peu importe si ces énoncés évoluent en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres. Aucune déclaration et aucune garantie, explicite ou tacite, ne sont ou ne seront offertes quant à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité des renseignements que contient le présent document. La Banque CIBC n'assume ni n'assumera aucune responsabilité à l'égard de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements contenus dans le présent document.

Les mesures et les données climatiques et les autres renseignements contenus dans le présent document, notamment ceux portant sur l'analyse de scénarios, les émissions de GES, les émissions financées, les actifs liés au carbone et les émissions provenant de nos propres activités, sont fondés ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations et des jugements importants. De plus, comme il est mentionné aux présentes, certains renseignements fournis, y compris sur les émissions financées, sont fondés sur des données estimatives et très peu étayées. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité liées aux données, et des problèmes importants que posent certaines des données sous-jacentes, les hypothèses, les jugements et les estimations jugés raisonnables au moment de la préparation du document pourraient se révéler inexacts. De plus, bon nombre d'hypothèses, d'estimations, de normes, de méthodologies, de paramètres et de mesures utilisés dans la préparation du présent document continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés et de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir. Les changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient avoir une incidence importante sur les hypothèses, les estimations, les normes, les méthodes, les paramètres et les mesures utilisés par nous ou par d'autres sociétés, ainsi que sur la comparabilité de l'information et des données entre les secteurs ou les sociétés, d'une période de déclaration à une autre, et sur notre capacité à réaliser nos priorités et nos engagements et à atteindre nos cibles et nos objectifs. Les priorités, les cibles, les engagements et les objectifs dont il est question dans le présent document, y compris, sans s'y limiter, nos engagements, nos cibles et nos objectifs en matière de carboneutralité, sont ambitieux et rien ne garantit qu'ils seront atteints. Voir la section « Un mot sur les énoncés prospectifs » ci-dessus.

Le présent document et les renseignements qu'il contient sont non vérifiés. Certaines mesures et données contenues dans le présent document ont fait l'objet d'une assurance limitée.

Le présent document peut contenir des adresses ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont pas détenus ou contrôlés par la Banque CIBC. Ces adresses ou hyperliens sont exclusivement fournis pour la commodité du lecteur, et le contenu des sites Web de tiers liés n'est d'aucune manière inclus ou intégré par renvoi à ce document. La Banque CIBC décline toute responsabilité à l'égard de ces sites Web ou de leur contenu, ou pour toute perte ou tout dommage pouvant résulter de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à un site Web tiers dont le lien figure dans le présent document, vous le faites à vos propres risques et sous réserve des modalités de ces sites Web.

Le présent document vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et de façon plus détaillée que ceux exigés dans les documents réglementaires déposés et autres rapports réglementaires, y compris les documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et de la SEC. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être significatives pour nos parties prenantes, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour compromettre notre conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important » ou d'autres mots ou expressions semblables.

Sauf indication contraire, toutes les données et tous les exemples contenus dans le présent document reflètent les activités entreprises au cours des exercices 2020 et 2021 (du 1^{er} novembre au 31 octobre).

Sauf en cas d'indication contraire, tous les montants qui figurent dans ce document sont en dollars canadiens.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.

Notes

¹ <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>.

² Lignes directrices du GIFCC (en anglais) : https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-TCFD-Implementing_Guidance.pdf.

³ L'annexe *Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* de 2021 du GIFCC met à jour et remplace la version de 2017. Elle présente des conseils généraux et sectoriels sur la mise en œuvre des recommandations sur la présentation d'information du GIFCC. Les mises à jour reflètent l'évolution des pratiques de déclaration, des méthodes et des besoins des utilisateurs.

⁴ Rapport sur la durabilité 2021 de la Banque CIBC : https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/corporate_responsibility/pdfs/cibc-esg-2021-fr.pdf.

⁵ Approche de carboneutralité 2022 de la Banque CIBC : https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/corporate_responsibility/pdfs/cibc-net-zero-approach-fr.pdf.

⁶ Rapport au CDP 2021 de la Banque CIBC (en anglais) : <https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/corporate-responsibility/environment/documents/cibc-cdp-climate-change-response-2021-en.pdf>.

⁷ Tous les cadres supérieurs à l'échelle mondiale et la plupart des employés, à l'exception de ceux de Marchés des capitaux, de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs qui participent à des régimes d'encouragement propres au secteur d'activité au Canada et aux États-Unis, et du personnel de FCIB.

⁸ Selon la définition du GIFCC, le terme « risque lié au climat » désigne les « répercussions négatives potentielles des changements climatiques sur une organisation. Les risques physiques découlant des changements climatiques peuvent être liés à des événements (aigus), comme l'augmentation de la gravité des événements météorologiques extrêmes (p. ex., cyclones, sécheresses, inondations et incendies). Ils peuvent aussi être liés à la fluctuation à long terme (chroniques) des précipitations et de la température et à la variabilité accrue des conditions climatiques (p. ex., élévation du niveau de la mer). Les risques liés au climat peuvent aussi être associés à la transition vers une économie mondiale sobre en carbone, les plus courants se rapportant à des mesures politiques et juridiques, à des changements technologiques, aux réactions du marché et à des enjeux de réputation. » [traduction]

⁹ https://media.garp.org/newmedia/gri/climate-risk-management-guide/Challenges_052919_PDF.pdf.

¹⁰ <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2021/11/BdC-BSIF-Utiliser-lanalyse-de-scenarios-pour-evaluer-les-risques-lies-a-la-transition-climatique.pdf>.

¹¹ *Beyond the Horizon: New Tools and Frameworks for Transition Risk Assessments from UNEP FI's TCFD Banking Programme*: <https://www.unepfi.org/publications/banking-publications/beyond-the-horizon/>.

¹² Selon la définition des émissions de portée 1 du PCAF : émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées.

¹³ *Charting a New Climate: State-of-the-art tools and data for banks to assess credit risks and opportunities from physical climate change impacts*: <https://www.unepfi.org/publications/banking-publications/charting-a-new-climate/>.

¹⁴ Probabilité de défaut (PD) : Estimation de la probabilité de défaut de paiement d'un client donné, c'est-à-dire la probabilité que ce client ne soit pas en mesure de rembourser ses obligations lorsque leur paiement devient exigible en vertu des modalités du contrat. La PD est fondée sur des hypothèses tout au long du cycle aux fins des fonds propres réglementaires et sur des hypothèses ponctuelles qui tiennent compte de renseignements prospectifs aux fins des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9.

¹⁵ Perte attendue : Une perte attendue représente la perte qui devrait statistiquement se produire dans le cours normal des activités, rajustée pour des raisons de prudence, au cours d'une période donnée.

¹⁶ Actif pondéré en fonction du risque (APR) : L'APR a trois composantes : i) l'actif pondéré du risque de crédit, calculé selon l'approche fondée sur les notations internes avancée et l'approche normalisée, ii) l'actif pondéré du risque de marché et iii) l'actif pondéré du risque opérationnel. L'APR selon l'approche fondée sur les notations internes avancée est calculé à l'aide de la PD, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) et, dans certains cas, d'ajustements à l'échéance, tandis que l'APR selon l'approche normalisée applique les facteurs de pondération du risque précisés dans les lignes directrices du BSIF aux expositions au bilan et hors bilan. L'APR de marché du portefeuille de négociation est fondée sur les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR relatif aux actifs de titrisation négociés pour lesquels nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR opérationnel, qui se rapporte au risque de pertes résultant du personnel, de carences ou de défaillances attribuables à des procédures et à des systèmes internes, ou d'événements extérieurs, est calculé selon une approche normalisée. Depuis l'entrée en vigueur de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence de plancher de fonds propres aux institutions qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes avancée pour le risque de crédit. Le plancher de fonds propres est déterminé en comparant une exigence de fonds propres calculée par référence à l'approche normalisée de Bâle II par rapport au calcul de Bâle III, tel qu'il est précisé par le BSIF. Tout déficit par rapport aux exigences de fonds propres de Bâle III est ajouté à l'APR.

¹⁷ Rapport final du projet pilote d'analyse de scénarios climatiques réalisé par la Banque du Canada et le BSIF : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2021/11/BdC-BSIF-Utiliser-lanalyse-de-scenarios-pour-evaluer-les-risques-lies-a-la-transition-climatique.pdf>.

¹⁸ Selon la définition des émissions de portée 3 du PCAF : toutes les autres émissions indirectes de GES (non incluses dans la portée 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante. Les émissions de portée 3 peuvent être divisées en émissions en amont, qui découlent de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, de la production ou de l'extraction des matériaux achetés), et en émissions en aval, qui découlent de l'utilisation des produits ou services de l'organisation.

¹⁹ https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/corporate_responsibility/pdfs/corporate-environment-policy-external-fr.pdf.

²⁰ Opérations de prêt restreintes et interdites : <http://www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility/environment/governance-reporting/governance.html>.

²¹ Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies : <https://www.unpri.org/>.

²² La Coalition canadienne pour une bonne gouvernance est l'organisme de gouvernance d'entreprise de premier plan du Canada qui est le mieux placé pour apporter des changements en tant que porte-parole des actionnaires institutionnels qui investissent dans les actions publiques canadiennes : <https://ccgg.ca/>.

²³ L'Association pour l'investissement responsable du Canada fait la promotion de l'investissement responsable sur les marchés de détail et institutionnels du Canada : <https://www.riacanada.ca/fr>.

²⁴ L'Association canadienne des investisseurs obligataires est la voix indépendante des investisseurs obligataires canadiens et, par conséquent, des millions de retraités, de titulaires de police et d'investisseurs individuels qui comptent sur ses membres et d'autres participants semblables du secteur pour la saine gestion de ces placements : <https://bondinvestors.ca/>.

²⁵ L'initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) est un partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le secteur financier mondial qui vise à encourager le secteur privé à financer le développement durable : <https://www.unepfi.org/about/>.

²⁶ Déclaration de vérification : Inventaire des GES pour l'exercice 2021 - Banque CIBC. Pour en savoir plus, consultez : https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/corporate_responsibility/pdfs/verification-statement-2021-greenhouse-gas-inventory-fr.pdf.

²⁷ Mesures relatives à la durabilité environnementale des activités incluses dans notre tableau de données : https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/corporate_responsibility/pdfs/cibc_2021_esg_data_tables_v8-aoda-fr.xlsx.

²⁸ Le PCAF est une initiative menée par le secteur financier visant à élaborer une norme mondiale harmonisée d'évaluation et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre associées aux prêts et aux investissements. Pour en savoir plus, consultez : <https://carbonaccountingfinancials.com/>.

²⁹ Source : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>.

³⁰ Alliance bancaire Net Zéro ou Net-Zero Banking Alliance (NZBA). Cette initiative de l'ONU, dirigée par le secteur dans le cadre de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), réunit des banques mondiales ayant pour ambition de mener leurs portefeuilles de prêts à la carboneutralité d'ici 2050 : <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>.

³¹ À l'heure actuelle, nos calculs des émissions financées excluent les autres régions, y compris les prêts hypothécaires de FCIB, en raison de la disponibilité limitée des données.

³² Les émissions financées associées aux prêts hypothécaires à l'habitation ont été calculées à l'aide des meilleures données disponibles provenant de sources internes et externes; toutefois, en raison de la disponibilité limitée des données et de la nécessité de faire des estimations, nous nous attendons à une marge d'erreur importante dans les émissions estimées et avons l'intention d'obtenir des données plus fiables et précises pour les déclarations futures. Les valeurs des émissions financées déclarées publiquement peuvent être retraitées au besoin pour tenir compte d'améliorations de la qualité des données utilisées dans nos calculs.

³³ Lorsque les données sur les propriétés n'ont pas pu être obtenues, les moyennes nationales et régionales ont servi à estimer la taille des propriétés ou, pour les émissions du portefeuille américain, ont été déterminées en fonction du nombre de ménages au lieu de la taille des bâtiments.

³⁴ Le total des actifs liés au carbone comprend les montants utilisés, non utilisés et les autres montants hors bilan.

³⁵ L'exposition totale au risque de crédit comprend les montants utilisés, non utilisés et les autres montants hors bilan de nos portefeuilles de prêts de détail (prêts personnels garantis par des biens immobiliers, comptes de détail renouvelables admissibles et autres comptes de détail) et de prêts aux entreprises et aux gouvernements selon l'approche fondée sur les notations internes avancée, au 31 octobre 2020. Elle exclut les opérations assimilées à des mises en pension et les produits dérivés hors cote.

³⁶ Le montant brut total du portefeuille de crédit comprend l'ensemble des portefeuilles de détail (prêts personnels garantis par des biens immobiliers, comptes de détail renouvelables admissibles et autres comptes de détail) et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, par groupe sectoriel.